

## CONSEIL MUNICIPAL du 3 avril 2025

### ORDRE DU JOUR

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs, MONNIER Damien, ROCHE Robert, DAMIAN Annie, BRENDEL Christophe, BRET Marlène, SILVA Armandino, ROCHE Jean-Michel, GAY Florence, BADACHE Geneviève, BONGIOVANNI Nicole, PEREZ Guy, AGGOUN Rita, LAWSON-VAULEGEARD Brigitte, GAUDENECHÉ Aline, CLAUDIN David, PYRAM Miguel, Laetitia FRICHET, DUPONT Bernard, FONTAINE Myriam, BOUDON Brigitte, MAAROUK Wenda.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. FILANCIA a donné pouvoir à M. Robert ROCHE  
Mme MOUNIER-LAFFOREST a donné pouvoir à M SILVA  
Mme JULIAT a donné pouvoir à Mme GAUDENECHÉ  
M. ORLANDO a donné pouvoir à Mme FONTAINE  
M. DATICHE a donné pouvoir à M. DUPONT  
M. FROMENT a donné pouvoir à Mme MAAROUK

Absents : M. PAYEN Guillaume, M. DEFARGE Laurent

Secrétaire : M. Miguel PYRAM

**M.MONNIER :** nous demandons l'ajout d'un point complémentaire sur la convention entre la commune et l'association Fait d'Herbe et d'Eau Fraiche. Cette convention a été longuement travaillé en commission mais il me faut l'accord du conseil.  
Etes-vous d'accord ?

***Vote à l'unanimité***

## 1. Budget primitif 2025

**MME DAMIAN** : Le projet de budget qui vous est proposé dans un rapport annexe, s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire. Il prend en compte les incidences de la loi de finances 2025 sur notre ville.

Il est présenté par nature de dépenses selon la nomenclature comptable M 57 et voté par chapitres.

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité : le budget concerne une année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Spécialité : chaque somme doit être identifiée
- Universalité : tout doit être contenu dans un seul document, à savoir la M57 (avant la M14)
- Unité : le budget doit être présenté de manière synthétique
- La Sincérité et l'Equilibre

Il est proposé au conseil municipal de procéder au vote du budget primitif par chapitre.

L'autorisation de transfert entre les chapitres est à hauteur de 7,5% sans passage en conseil municipal, excepté pour le chapitre 012 relatif au personnel.

Le budget est repris par l'assemblée avec une reprise par anticipation des résultats 2024. Nous ne passerons pas à cette séance le compte administratif 2024 car nous n'avons eu la version définitive qu'hier ce document car il présentait une différence avec nos comptes donc nous prenons le temps pour l'instant de tout repointer, pour vous le présenter lors de la séance prochaine le 22 mai.

Donc les chiffres de reprise que je vais vous présenter n'est pas la dernière version et ils seront légèrement différents (14 000 € de différence).

Le résultat qui était prévu et qui sera révisé : 1 669 291€.

Aujourd'hui, la population retenue au 1<sup>er</sup> janvier 2025 officiellement (INSEE n-3) est de 7 103 habitants. Si nous regardons l'évolution des dix dernières années, nous avons 70% d'augmentation.

D'autres informations fiscales qui peuvent vous intéresser :

L'effort fiscal a légèrement baissé par rapport à 2023 mais nous subissons de nouveaux indicateurs fiscaux qui s'étaleront jusqu'en 2028. Notre effort fiscal est de 1,08 (contre 1,10 en 2023).

S'agissant du potentiel fiscal à l'habitant, qui mesure la richesse des bases fiscales, est de 949€/habitant. Le potentiel financier qui mesure la situation économique et démographique est de 1151,19 en 2024.

La loi de finances 2025 a instauré un nouveau dispositif que nous appelons le DILICO qui est en réalité un outil de lissage conjoncturel et qui oblige les communes à faire des économies (pour les communes qui ont un indice de plus de 1,15). En ce qui concerne notre commune, celle-ci n'est pas impactée car nous avons un revenu à l'habitant inférieur à l'indice. Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ou pas car cela confirme que nous ne sommes pas une commune riche mais plutôt une commune pauvre.

### **S'agissant de la section d'investissement :**

Nous avons chiffré les recettes d'investissement, qui sont composées des subventions et de dotations de fonds divers. Il s'élève à **3 183 731,67€**. S'agissant des subventions de l'Etat nous devrions toucher le solde de la rénovation énergétique pour l'école maternelle (150 000€), Mairie/Poste (58 000€), Salle des fêtes (88 000€). Nous pensons être en capacité de percevoir ces subventions-là. Nous avons demandé à la Gendarmerie également le solde des subventions qui n'avait pas été réalisé en 2009 et 2011 (1 400 000€). Il nous reste une subvention de la Région que nous avons estimé pour la phase 2 de la vidéoprotection.

Concernant les dotations et les fonds divers, ceux-ci sont composés du FCTVA que l'on récupère deux ans après donc il s'agit des travaux réalisés en 2023 pour une somme de 450 000€.

Pour les dépenses, ceci est équilibré à la même hauteur.

S'agissant des immobilisations incorporelles, celles-ci s'élèvent à hauteur de 322 000€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 607 971€.

Et sur le chapitre 23 qui concerne les constructions, la somme de 1 939 267€ sera inscrite :

Nous devons bien entendu rembourser le capital de la dette qui représentera en 2025 : 225 229€.

Ainsi qu'un reste à réaliser 89 264,29€ en dépenses d'investissement.

Tout est bien équilibré en ce qui concerne la section d'investissement.

## Quelques points présentés dans la PPI

- Pour la rénovation énergétique de l'école maternelle, il nous reste un solde de 46 874€
- La rénovation intérieure de l'école maternelle : 300 000€
- Pour la végétalisation des cours d'écoles : 400 000€
- Pour la rénovation énergétique de la mairie et les sols : 571 388€
- Aménagement de la salle des mariages et du conseil : 123 128€. Je m'excuse il y avait une coquille dans le document transmis
- Le changement des chaises qui je l'espère pourra être fait cette année : 15 000€
- Poursuite de l'adaptation des services au numérique : 5000€ pour l'achat de logiciel pour les marchés publics.
- Concernant le Pôle Petite Enfance qui démarre, nous avons déjà des dépenses de l'architecte et des frais d'études. Le marché va être lancé et les travaux vont certainement commencer en septembre. Nous inscrivons une dépense de 600 000€
- Pour l'extension et le dispositif de la vidéoprotection, cela concerne la phase 3 à hauteur de 128 000€
- La sécurisation des écoles avec la démolition de l'ex-crédit agricole : 50 000€
- L'aménagement du terrain de pétanque, l'architecte est choisi donc avec les frais d'études, nous inscrivons 100 000€
- Pour la poursuite de l'éclairage des LEDS du basket, une dépense de 10 000€ est inscrite
- Pour les achats de commerce, deux ont déjà été achetés et nous poursuivons cette politique, il sera inscrit 50 000€
- Pour la politique culturelle, et l'achat du rez de chaussée de l'hôtel de commandement, nous inscrivons la dépense de 240 000€

Nous pouvons ajouter à ces programmes ce que l'on appelle les projets récurrents qui sont estimés chaque année à une hauteur de 200 000€. Ce sont des prévisions et il est intéressant de regarder au compte administratif ce qui a été réellement dépensé et nous ne dépassons jamais cette somme. Cela correspond aux nécessités pour que les services fonctionnent bien comme la téléphonie, les ordinateurs...

Nous gardons toujours une petite enveloppe dans le cas de soucis comme le chauffage donc nous réservons 200 000€.

Donc au total nous aurons **2 868 783€** de dépense pour les opérations d'investissement auquel on ajoute le remboursement du capital de l'emprunt pour arriver à **3 183 731,67€**.

## **S'agissant de la section de fonctionnement :**

En ce qui concerne les recettes :

Ce sont les impôts et taxes qui sont le plus gros sujet de cette section car cela correspond à 67% de nos recettes. Vous savez que cette année l'inflation a été relativement faible, les bases des impôts ont été augmentés de 1,7% (contre 3,9% l'année dernière). Les bases fiscales ont donc peu augmenté. Souhaitons que cela se poursuive car le gouvernement a quand même dans les tuyaux de supprimer cette partie au niveau des bases fiscales qui s'alignent sur l'inflation donc cela sera peut-être un problème dans les années à venir.

Concernant les dotations en recette, cela concerne le produit des services comme le centre de loisirs, la crèche, le restaurant scolaire, les loyers etc... nous l'avons estimé à 1 364 452,88€

Quand on regarde l'ensemble des recettes estimées à 6 645 244,88€, nous avons une augmentation de 2,09% par rapport à l'année dernière.

S'agissant des dépenses, elles vont être augmentées de 4,61% et il faut bien prendre en compte que le résultat des dépenses sera légèrement supérieur aux recettes et qu'il va falloir trouver des ajustements.

Augmentation des charges de gestion de 2,04% : cela concerne beaucoup l'énergie et l'eau qui a pris une forte augmentation au niveau de la Métropole donc on subit la même chose. Sur les questions de chauffage et d'électricité nous avons tâché d'être au plus juste car nous avons aujourd'hui des bâtiments rénovés énergétiquement. Les charges qui ont bougées sont par exemple les frais d'assurance. Les charges à caractère général sont estimées à 1 770 347€.

Concernant les charges de personnel : le calcul a été fait sur le même effectif que l'année dernière. S'il y a une augmentation celle-ci n'est due qu'aux charges patronales en ce qui concerne la caisse de retraite, la CNRACL. Le gouvernement voulait augmenter de 12% cette cotisation, donc il a été pris par décret l'augmentation pendant 4 ans pour arriver à ces 12%. Ceci a pour conséquence une dépense non négligeable donc à peu près chaque année l'équivalent d'un poste. Il y a également l'augmentation du contrat d'assurance du personnel qui a augmenté d'à peu près 20% soit 20 000€ supplémentaire mais nous en avons besoin car lorsque le personnel est en maladie nous avons une compensation importante.

Nous avons provisionné également le compte 68 pour risques de 100 000€ par précaution.

Cela nous fait un total de 6 889 851,79€ en dépense.

En ce qui concerne la dette, actuellement nous avons 4 prêts en cours :

- Le prêt DEXIA qui a été signé en 2011 avec un taux de 3,95%. Nous sommes dans la phase la plus risquée car elle est fonction de l'EURIBOR. Le capital restant dû de ce prêt est de 2 852 000€. L'année prochaine nous commencerons à rembourser le capital, pour l'instant nous ne remboursons que les intérêts. La durée est de 16 ans à payer
- Le prêt avec la caisse et dépôts qui a été signé en 2014 pour un montant de 597 000€. Le capital restant est de 428 628€ à savoir que le taux est indexé sur le livret de caisse d'épargne. Il reste 19 années à rembourser. Pour 2025 la somme inscrite est de 21 321€ et les intérêts de 12000€
- Un autre prêt mobilisé en 2017 : 150 000€ à taux zéro et il reste 105 000€ à rembourser encore sur 13 ans
- Le prêt réalisé sur ce mandat en 2022 pour un montant de 3 200 000€ à un taux de 1,59%. Actuellement il reste 2 990 746€ à rembourser sur une durée de 27 ans. Là c'est inversé car on rembourse beaucoup de capital.

Le montant total des prêts pour la commune est de 7 837 051€. L'encours restant 6 375 107€. Nous rembourserons pour 2025 en annuité la somme de 225 430€ de capital et 176 000€ d'intérêts.

La dette à l'habitant est aujourd'hui de 897€

Chaque année, nous devons parler des indemnités des élus qui correspond à l'indice terminal brut 2027, 4,92€. Les indemnités du Maire et des élus, le maximum c'est 55% pour le Maire et 22% pour les adjoints. Il avait été fait le choix en début de mandat par la municipalité de limiter l'indemnité du Maire à 52%, 19% pour les adjoints et les délégués 3%. Le montant total des indemnités, prévu en 2025 est de 116 058,77€. Nous sommes obligés de passer cette somme en conseil et il faut préciser qu'aucun élu n'a déclaré d'indemnité cumulative.

Voici ce que je vous pouvais vous présenter sur le budget.

Le budget est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de :

1. **6 889 851,79 €** en section de fonctionnement
2. **3 183 731,67€** en section d'investissement (dont 89 264,29 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement).

**M. MONNIER** : merci pour cette présentation. Avez-vous des questions ?

**MME FONTAINE** : nous avons en effet quelques observations et quelques questions.

Lors de la présentation du DOB- Débat d'Orientation Budgétaire 2025, nous vous avons posé un certain nombre de questions, pour lesquelles nous n'avons pas eu systématiquement des réponses. Mais le PV de la séance nous a été transmis seulement ce matin. Donc nous n'avons pu le relire et encore moins donner un avis.

Nos interventions seront essentiellement des explications de votes.

Je précise que ce budget 2025 est le dernier budget de votre mandature. Nous pensons qu'il serait plus complet en termes d'analyse. En principe le Budget Primitif est voté par nature et par fonction. Une note succincte aurait dû accompagner notamment le tableau des recettes et dépenses de fonctionnement.

Par exemple, pour les recettes d'exploitation, nous avons demandé pour le secteur de la Petite enfance, le restaurant scolaire, le périscolaire, la répartition entre la participation des familles, de la CAF et éventuellement d'autres sources de financement.

Il est de même pour les dépenses d'exploitation. Il nous paraît important de connaître le coût de certains services,

Exemple : combien coûte en net, un berceau en crèche ? Quel est le budget de la Culture, du Sports, de la Communication etc...

Lors du DOB, nous avons demandé pour les dépenses de personnel, la justification de l'évolution des dépenses entre 2022 et 2025 : + 17,5% et notamment la répartition entre la part de la revalorisation des salaires du personnel en place en 2022, l'impact de la suppression de 10 berceaux en crèche, les recrutements effectués entre 2022 et 2025...

En conséquence nous voterons CONTRE au chapitre 012 : Charges de personnel.

**M. MONNIER** : Pourquoi vous votez CONTRE le chapitre 012.

**MME FONTAINE** : Nous ne sommes pas d'accord sur le détail des dépenses et notamment sur l'évolution de certaines dépenses pour lesquelles nous n'avons pas d'explications.

**M. DUPONT** : Pour ne pas alourdir la séance, nous listerons les quelques chapitres pour lesquels nous voterons CONTRE. S'agissant du chapitre 012, nous avons voté CONTRE l'année dernière. Nous voterons CONTRE cette année. Pour nous, globalement la masse salariale a évolué au prorata non seulement de l'évolution des indices de la fonction publique mais également en fonction de l'évolution des services. Or il nous semble que cette masse salariale est mal distribuée par rapport aux services qui sont proposés par la Ville. C'est peut-être une impression. Nous devons voter le budget par nature et par fonction. Dans la M57 il est noté un vote par fonction mais il serait intéressant d'avoir une petite note avec le détail des recettes par exemple. Cela permettrait aux élus autour de cette table de connaître le prix réel de tous les services et surtout le reste en coût net à la charge de la ville lorsque l'on a soustrait notamment la contribution des familles.

**MME DAMIAN** : je reconnais que c'est très intéressant mais lorsque l'on présente un budget comme aujourd'hui on ne fait pas de comptabilité analytique. On peut le travailler en commission mais pas en conseil municipal. La M57 a ouvert le choix, celui de voter par

chapitre. Nous sommes capables de donner ces éléments, comme nous l'avons fait pour la CRC mais pas lors du vote du budget.

**M. DUPONT** : Oui mais alors il faut proposer un vote par fonction en plus du vote par nature. Ce serait intéressant de ne pas se limiter à communiquer en commission des finances car tous les élus n'en profitent pas.

**MME DAMIAN** : nous pourrions effectivement en parler et faire passer le compte rendu aux autres commissions lors de la prochaine commission finances

**M. DUPONT** : ça serait important que cela soit diffusé dans le mémoire à destination de tous les élus et pas en comité restreint des finances

**MME DAMIAN** : je ne suis pas d'accord avec vous car selon la M57 le vote du budget se fait par chapitre donc vous avez peut-être eu plus d'explications que d'autres élus mais ils en ont eu. Cela dit les tableaux créés pour la CRC, que les magistrats ont souligné, sont prêts et peuvent être communiqués ou complétés mais cela ne doit pas faire partie du conseil municipal lors du vote du budget.

**M. DUPONT** : je demande qu'ils soient transmis à titre informatif au mémoire qui est communiqué aux élus.

**MME DAMIAN** : lorsque j'étais à votre place je les ai demandés souvent en vain

**M. DUPONT** : vous demandiez systématiquement le vote par fonction

**MME DAMIAN** : ce qui est vrai pour la M14 mais plus pour la M57

**M. DUPONT** : tous autour de cette table aimeraient savoir combien coûte un service

**MME DAMIAN** : vous parlez pour eux mais je ne suis pas sûre car la demande n'a jamais été formulée, vous ne savez pas ce qu'ils savent ou non

**M. DUPONT** : ça c'est un problème car cela signifie juste ce que j'ai déjà dit, que nous sommes des élus de second rang

**MME DAMIAN** : en commission je vous donne bien plus de détail donc tout le monde peut poser des questions et je peux répondre à toute question.

**M. DUPONT** : combien coûte un berceau de crèche et la charge qu'il reste à la commune ? est-ce qu'il y en a beaucoup qui le savent ?

**MME DAMIAN** : tout le monde a été destinataire du rapport de la CRC

**M. DUPONT** : on en parle que très peu dans le rapport de la CRC

**MME DAMIAN** : ah si, tous les coûts et notamment ceux de l'école étaient extrêmement bien détaillés

**M. DUPONT** : Dans un rapport de 200 pages, tout le monde n'y va pas.

**M. MONNIER** : nous allons poursuivre s'il vous plait

**MME FONTAINE** : Je rappelle qu'il s'agit d'argent public. Il est important que nous tous autour de cette table, soyons informés de ce que l'on fait de cet argent public, mais la population a aussi besoin de le savoir. Par conséquent, j'estime que la moindre des choses, dans les comptes rendus du conseil municipal qui sont publics, un certain nombre d'informations soit noté quant à l'utilisation des deniers publics.

**M. MONNIER** : la population est informée chaque année par le Sathonard, et cela est le cas partout en France. Le budget est toujours présenté et expliqué. Nous informons où vont les deniers publics. Les communes n'ont pas à rougir de vulgariser leur budget car c'est une très bonne chose en matière de transparence et d'utilisation des fonds publics.

**MME FONTAINE** : lorsqu'il n'est voté que par chapitre...cela ne va pas leur dire grand-chose, alors que par fonction c'est plus clair.

**M. MONNIER** : nous le présentons par fonction dans le Sathonard

**M. DUPONT** : il y a des intitulés de chapitres qui cachent beaucoup de choses. Il y a 2 chapitres de « participations », où est celle de la CAF ? quel est le chapitre où il y a la participation des usagers des services publics, comme celui des familles pour la restauration scolaire ou le centre de loisirs ? Le problème vient de l'intitulé du chapitre. Ce n'est pas vous qui êtes en cause, c'est que la nomenclature n'est pas parlante alors une petite notice à coté aiderait beaucoup.

**M. MONNIER** : pour avancer tous ensemble, pourquoi pas une notice explicative pour que cela soit plus lisible.

**M. DUPONT** : je dis juste que l'on peut s'améliorer car le budget ne parle pas aux gens.

**MME DAMIAN** : sur le Sathonard, on donne beaucoup d'informations et de détails. En ce qui concerne les APCP comme vous l'avez évoqué, les délibérations vous seront présentées au conseil municipal du mois de mai avec la certitude des chiffres du dernier compte administratif. Nous allons ensuite passer au compte financier unique (CFU) et je dois vous avouer qu'il offrira une plus grande liberté afin d'arriver en fin d'année. Les APCP ne vous seront pas présentés aujourd'hui car nous avons besoin encore d'ajustement notamment d'architectes.

**M. DUPONT** : Très bien merci, cela nous évite d'intervenir là-dessus !!!!! En ce qui concerne les AP/CP, l'intérêt est d'échelonner sur les années qui suivent les dépenses des autorisations de programme. Nous souhaitons vous interroger sur cette bibliothèque qui va nous engager sur au moins trois ans donc nous y reviendrons au mois de mai.

**MME DAMIAN** : nous sommes bien d'accord que c'est une sécurité pour la commune cette planification mais également pour les entreprises qui seront sûres d'être payées.

**M. DUPONT** : pour en finir avec le fonctionnement, nous voterons CONTRE les recettes qui sont celles des loyers « planqués » derrière le chapitre 752, car là il faut savoir que ce sont les loyers communaux. La nomenclature décidée par les énarques est bien opaque. On pourrait transformer le nom de la ligne.

**MME DAMIAN** : cela s'intitule « revenus des immeubles ». Ils sont légèrement en baisse je vous l'ai expliqué en commission.

**M. DUPONT** : cet intitulé est mieux. Je vous explique pourquoi nous voterons CONTRE, car depuis 4 ans il n'y a plus de loyer de la Poste ; en matière d'assurance, si vous payez plus cher car il y a tout un immeuble à assurer en plus, alors que la Poste, avant, payait son loyer et assurait les locaux. Tout à l'heure vous nous indiquiez que la commune était pauvre mais elle se permet de payer les dépenses pour les communes riches. Car la Poste dans les communes riches est payée par la Poste.

Nous voterons CONTRE également les recettes fiscales globales car il y a un transfert de la fiscalité de la Ville au SIGERLy. Cette année on va augmenter de 123 000 euros la redevance, ce qui représente 7% de la fiscalité qui revient à la Ville et que payent les Sathonards.

**MME DAMIAN** : cette défiscalisation a augmenté et nous n'avons plus de retour également sur les enfouissements donc cela augmentera notamment à cause de cela. Concernant l'énergie nous n'avons plus d'aides.

**M. DUPONT** : Jusqu'à maintenant, la ville gardait son budget pour les enfouissements puisque la contribution supplémentaire des Sathonards était uniquement pour l'énergie et la maintenance de l'éclairage public.

Donc si l'on reste dans cette grille, demain il y a aura des dépenses nouvelles à prendre en charge sur le fonctionnement de l'éclairage public et sa maintenance, également sur le budget de la Ville avec l'investissement qu'est l'enfouissement. Sur la partie investissement je n'ai pas vu un fonds de concours sur l'enfouissement des réseaux de l'avenue Félix Faure où il y a une certaine urgence d'un point de vue de la sécurité de l'ensemble de ces réseaux. Donc cela ne sera pas fait.

**MME DAMIAN** : ce n'est pas ce que le SIGERLy nous a dit, cela sera fait en 2026.

**M. DUPONT** : cela aura une incidence pour 2026 et ce sera inscrit ?

**MME DAMIAN** : vous anticipez 2026 alors que nous ne sommes qu'en 2025.

**M. DUPONT** : c'est pour s'assurer que le contribuable n'ait pas trop de charges supplémentaires pour les années à venir, 2026-2027

**MME DAMIAN** : nous ne le souhaitons pas non plus mais ce n'est pas opportun d'anticiper les décisions

**M. DUPONT** : sur le budget d'investissement, nous avons demandé de nous transférer le schéma directeur immobilier énergétique qui est une étude de 67 000€ et je ne retrouve pas la ligne

**MME DAMIAN** : elle se trouve dans les restes à réaliser

**M. DUPONT** : pourrions-nous avoir le résultat de cette étude, car elle est intéressante par son intitulé et par la consistance des travaux. Lorsque l'on dépense 67 000€ pour de la matière grise on peut demander ce qui a été réalisé. Donc il serait important d'avoir une communication du rendu de l'étude.

**MME DAMIAN** : il y a eu 67 000€ de dépenses et 42 000€ de recettes avec la subvention

**MME FONTAINE** : Ce n'est pas uniquement l'aspect financier qui nous intéresse, c'est le contenu de l'étude.

**M. DUPONT** : ce n'est en effet pas l'aspect financier mais plus le contenu et le rendu de l'étude

**M. MONNIER** : en commission avant l'été, l'étude sera présentée.

**M. DUPONT** : pour finir, nous regrettons et nous le disons chaque fois que les crédits de paiement sont inscrits à certains programmes, en attente depuis plusieurs années comme la pétanque où il y a 80 000€ inscrits sur un global de 360 000€. Lorsque l'on prend les autorisations de programme votées l'année dernière, celles-ci ont été pour plusieurs décalées d'une année en réalisation. C'est le cas pour le pôle petite enfance : l'année dernière il y a avait des crédits de paiement sur 2024 et 2025 qui ont été reportés sur 2025 et 2026.

**MME DAMIAN** : en ce qui concerne la pétanque et vous le savez bien car vous venez à la commission d'ouverture des plis et à l'attribution des marchés, que c'est un marché qui a été lancé deux fois donc automatiquement on perd du temps donc les crédits de paiements sont obligatoirement décalés.

**M. DUPONT** : ma remarque est celle de ne pas avoir fait forcément le bon choix car ce sont des études qui sont ultra rapides si on fait une bonne mise en concurrence.

**MME DAMIAN** : vous savez, en ce qui concerne la CRC et la commission des marchés, cela a été souligné comme un point très favorable et positif mis en œuvre par la commune. Nous avons été félicités par rapport à cette commission et surtout en y associant l'opposition.

**M. DUPONT** : je ne dis pas que ce n'est pas bien. Nous allons reprendre l'appel d'offre par exemple de la salle de basket. Celui-ci a été infructueux deux fois, trois fois. Mais rien n'empêchait l'année suivante, car c'est un programme qui est prioritaire au regard des consommations d'énergie, de le mettre de nouveau en concurrence. Sauf que depuis nous n'avons plus rien fait.

**MME DAMIAN** : nous n'avons pas « plus rien fait », le fait est que d'avoir un marché infructueux trois fois de suite nous a fait perdre les subventions et je ne vois pas comment on peut mettre 1 000 000€ dans la rénovation du basket sans cette subvention. Aujourd'hui on essaye via le raccordement au chauffage de récupérer un peu de fond vert car notre dossier déposé il y a deux ans est toujours actif donc nous allons relancer la demande de subvention et au moins raccorder la salle de basket et changer cette vieille chaudière. Si nous obtenons cette subvention et bien nous y allons. Nous réagissons en fonction de l'actualité et nous n'avons pas oublié de le noter dans nos tableaux.

**M. MONNIER** : et puis je rebondis sur les remarques à la fois sur la pétanque que sur la crèche, l'essentiel c'est que cela soit inscrit car cela fait bien trop longtemps que l'on promet et que rien ne se passe. Là, les acteurs sont associés, les réunions se passent et l'on analyse les besoins et faisons retravailler l'archi en ce sens-là donc l'essentiel est là. Reporter d'un an pour avoir bientôt un service public actif et bien c'est le plus important.

**M. DUPONT** : Pour le pôle Enfance, d'après ce qui est inscrit en AP, il faudra réajuster l'AP et les CP car elle était donnée à 1,7 millions €. Or le prix va augmenter et on risque de dépasser les 2 millions €. Mais mon inquiétude n'est pas là, mais sur les salaires supplémentaires liés aux 20 nouveaux berceaux. Le reste à charge de la ville n'était pas au débat d'orientation budgétaire ni sur 2026 ni sur 2027. Lorsque l'on recalcule tout ce qu'il va se passer et bien en 2027 il n'y aura plus d'argent dans la caisse : il ne restera plus d'épargne nette en 2027, elle sera proche de zéro.

**MME DAMIAN** : vous savez la dernière fois lorsque nous sommes sortis du conseil sur le ROB, j'ai ouvert mon ordinateur et puis j'ai relu le vôtre en 2019 ..vous voulez qu'on en parle ?

**M. DUPONT** : en 2019, nous avons même eu des épargnes négatives pendant plusieurs années. Sauf que chaque année on livrait 100 logements donc les recettes étaient assurées. Là, depuis deux ans il ne se construit plus rien à Sathonay donc nous n'avons aucune recette à venir assurée. A l'époque on se permettait d'avoir une épargne nette très basse, car il y avait une planification des logements. On a reçu 1500 logements en 11 ans à Sathonay. Cela permettait à l'instant T de constater une épargne nette très basse parce que l'on avait la

garantie d'une évolution des recettes notamment fiscales positives et de ce fait pouvoir planifier des investissements. Vous n'avez pas la planification en matière d'investissement qui permet ce processus.

**M. MONNIER** : on ne peut pas dire que nous investissions dans le mandat précédent car la PPI avec des toilettes publiques ce n'est pas un projet structurant pour la Ville. Dans ce mandat nous avons eu des projets structurants tout en maintenant une CAF entre 400 000 et 450 000 euros donc je félicite le groupe majoritaire d'avoir maintenu les objectifs. Le bilan du mandat c'est celui-là.

**M. DUPONT** : Mais avec le fonctionnement de nouveaux équipements, en 2027 nous serons très mal. Notamment pour le pôle Enfance, il y a 20 berceaux à rattraper en fonctionnement.

Pour finir, nous donnons la liste des chapitres sur lesquels on vote CONTRE.

**MME MAAROUK** : j'ai juste à vous dire MME DAMIAN que lorsque vous dites que la natalité baisse, je trouve que c'est quand même inaudible pour les nouveaux Sathonards qui arrivent et qui ont 30 ans et qui viennent d'avoir des enfants

**M. MONNIER** : pourtant il suffit de regarder les chiffres au niveau national

**MME DAMIAN** : c'est une réalité aussi bien sur le plan national que sur la commune où il y a moins de naissances qu'avant

**MME MAAROUK** : il y a peut-être moins de naissance mais le taux d'EAJE est nettement plus bas qu'au niveau national sur Sathonay-Camp.

**M. MONNIER** : mais nous sommes supérieurs en nombre d'assistance maternelle donc cela s'équilibre

**MME MAAROUK** : le taux d'EAJE est bien en dessous de la réglementation donc vous ne laissez pas le choix aux parents de choisir leur mode de garde

**M. MONNIER** : pas pour l'instant mais nous allons réaliser ce projet pôle petite enfance

**MME MAAROUK** : si vous le réalisez ... entendre quand même MME DAMIAN dire que la natalité baisse et que de ce fait il n'y a pas de nécessité d'ajouter des berceaux, beaucoup de Sathonards ne vont pas comprendre

**MME DAMIAN** : ce n'est pas ce que je dis, il y a bien 40 berceaux de prévus mais j'ai simplement souligné que la natalité baissait

**M. MONNIER** : c'est une réalité, si on prend le groupe scolaire on pourrait fermer des classes, la natalité baisse c'est tout

**MME MAAROUK** : ce n'est pas la préoccupation de certaines personnes à un certain âge

**MME DAMIAN** : je vous demande de retirer cela, c'est une attaque mal-à propos

**M. DUPONT** : c'est juste de rappeler qu'il y avait 4300 habitants en 2011 et que nous sommes 7100 aujourd'hui. Lorsqu'il y avait 4300 habitants il y avait 30 berceaux de crèche. En 2011, le choix premier des familles c'était la garde collective et c'est également le cas aujourd'hui.

**M. MONNIER** : mais également avec un retard phénoménal des crèches privées ou d'entreprises dans notre pays par rapport aux autres. C'est aux collectivités de prendre le relais et bien nous le prendrons au fur et à mesure.

**M. MONNIER** : Je vais conclure sur ce budget en indiquant que c'est un budget sobre, sans dépenses superflues et aussi assainit et c'est ce qui découle du rapport de la CRC. Il est aussi ambitieux, 15 000 000 euros sur ce mandat, nous investissons sur des projets structurants pour notre commune. Le but est de continuer à bâtir une commune attractive et durable donc je vous remercie MME DAMIAN pour votre investissement, M. le Directeur Général des Services également ainsi que l'ensemble des services.

**M. DUPONT** : Pour revenir sur les recettes de fonctionnement, d'ores et déjà, nous voterons CONTRE- chapitre 731 – Article 73111 (Impôts locaux) du fait que pour compenser l'augmentation des impôts fonciers, conséquence de la fiscalisation via le Sigerly des dépenses d'éclairage public et de l'enfouissement des réseaux, vous auriez pu proposer une baisse des taux de la TFPB. Nous voterons également CONTRE au chapitre 75 : Article 752 : Autres produits de gestion puisque ce chapitre est réduit du montant du loyer payé par la Poste.

**En investissement** : Nous votons CONTRE aux chapitres 21 et 23 : : Au chapitre 23 : car les autorisations de programmes relatives aux nouvelles opérations (bibliothèque) ou à la réévaluation des anciennes opérations n'accompagnent pas le vote des crédits de paiement alors que ces informations étaient fournies en 2024 avec le budget. Il avait été arrêté qu'en 2025, les crédits de paiement à inscrire seraient plus importants que ce soit pour la Pétanque, le pôle Enfance qui devenait prioritaire. Les crédits ont été différés car les caisses sont vides.

Nous voterons CONTRE le chapitre 21 concernant notamment l'achat d'un immeuble pour y placer la bibliothèque. On achète pour 1 200 000 € des murs et comme je l'ai déjà dit pour le projet d'une bibliothèque, c'est typiquement la conception d'un projet à l'envers : on achète les murs et après on voit ce qui va dedans. Cela n'a pas été assez repris par la Presse et c'est bien dommage. Pour la bibliothèque, la conduite du projet commence par l'évaluation du besoin à savoir une médiathèque à Sathonay. Donc je le répète il serait bon de connaître les souhaits des Sathonards pour qu'ils reviennent sur notre commune et ainsi éviter l'évasion de nos concitoyens notamment les jeunes vers les médiathèques des communes voisines.

**MME BADACHE** : je souhaiterais juste préciser que le Pôle Petite Enfance est un projet de 2013. Et pour avoir rencontré les personnes de la crèche elles souhaitent des installations pour les 2-3 ans plutôt que pour les petits car il y en a moins. Donc elles même pensent qu'il y a bien une forme de dénatalité donc ce n'est pas une question d'âge que de tenir ce discours mais de statistiques nationales.

**Mme MAAROOK** : Nous sommes bien en dessous des statistiques nationales. On ne peut exclure le projet d'une extension du nombre de berceaux quitte à adapter le timing en fonction du besoin. On impose aux sathonards le choix du mode de garde : l'assistante maternelle.

**M. MONNIER** : je ne vous laisserai pas dire sur le point de la bibliothèque que le besoin n'a pas été défini, il a été réalisé par de nombreux acteurs ainsi que la population. Nous en discuterons le moment venu et nous vous présenterons les plans. C'est un quartier en plein développement et il ne faut pas laisser passer cette occasion car ce sera une bibliothèque bien conçue et répondant aux besoins des Sathonards.

**M. DUPONT** : nous avons fait une étude et Geneviève BADACHE y a d'ailleurs participé, avec un cabinet et dans plusieurs communes (Collonges au Mont d'Or, Brindas, Belleville/Saône), études qui portait sur des espaces de 700 m<sup>2</sup>, des équipements parfaitement adaptés aux attentes des jeunes publics. Donc on est loin de cela avec nos 400m<sup>2</sup>. Il est nécessaire de comprendre pourquoi les gens fréquentent d'autres bibliothèques et l'étude est là pour comprendre. Comment faire revenir les gens sur leur territoire. Mais ce n'est pas en interrogeant uniquement ceux qui fréquentent le service qu'il faut faire l'étude mais aussi avec ceux qui ne fréquentent pas ce service. La véritable étude à faire, c'est auprès des publics qui ne vont pas vers les services qui leur sont proposés. (Ex. Les transports en commun...)

**MME BADACHE** : ce n'est pas une question juste de taille car à Belleville, j'ai échangé pas plus tard qu'hier avec le bibliothécaire qui me disait que ses locaux étaient trop grands.

**M. MONNIER** : la bibliothèque d'hier n'est plus celle de demain. C'est pareil les pays scandinaves sont bien plus avancés. Nous aurons bien le temps d'en reparler.

*Mise au vote du document par chapitre*

*Adoptés à la majorité les chapitres en Investissement les chapitres 21-23 en dépenses*

*Adoptés à la majorité les chapitres de fonctionnement en dépenses : Chapitre 012*

*Adoptés à la majorité en recettes : Chapitre 75- Chapitre 73*

*Les autres chapitres ont été adoptés à l'unanimité*

Vote par chapitre BUDGET 2025						
FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Libellé	Type	BP 2025	VOTE 3 AVRIL 2025		
				POUR	ABSTENTION	CONTRE
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	recette	<b>6 645 244,88</b>			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	recette	100 000,00	27 voix		
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	recette	632 900,00	27 voix		
73	IMPOTS ET TAXES	recette	387 942,00	20 voix		7 voix (B. Dupont, M. Fontaine, A. Orlando, B. Boudon, G. datiche, W. Maarouk, M. Froment)
731	FISCALITE LOCALE	recette	4 069 395,00	27 voix		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	recette	1 364 452,88	27 voix		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	recette	90 555,00	20 voix		7 voix (B. Dupont, M. Fontaine, A. Orlando, B. Boudon, G. datiche, W. Maarouk, M. Froment)
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	recette	-			
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	recette	-			
78	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	recette	-			
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	recette	<b>6 645 244,88</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	depense	<b>6 118 721,34</b>			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	depense	1 436 170,00	27 voix		
012	CHARGES DE PERSONNEL	depense	3 704 967,25	20 voix		7 voix (B. Dupont, M. Fontaine, A. Orlando, B. Boudon, G. datiche, W. Maarouk, M. Froment)
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	depense	366 527,00	27 voix		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	depense	334 177,09	27 voix		
66	CHARGES FINANCIERES	depense	176 880,00	27 voix		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	depense	-	27 voix		
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	depense	100 000,00	27 voix		
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	depense	<b>771 130,45</b>			
023	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	depense	518 130,45	27 voix		
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	depense	<b>6 889 851,79</b>			

Vote par chapitre : BUDGET 2025						
INVESTISSEMENT						
Compte	Libellé	Type	BP 2025	VOTE 3 AVRIL 2025		
				POUR	ABSTENTION	CONTRE
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	recette	<b>1 698 916,46</b>			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	recette	832 358,46	27 voix		
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	recette	-			
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	recette	866 558,00	27 voix		
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	recette	<b>771 130,45</b>			
O40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	recette	253 000,00	27 voix		
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	recette	-			
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	recette	<b>2 470 046,91</b>			
	EXCEDENT REPORTE D'INVESTISSEMENT	recette	713 684,38			
	EXCEDENT REPORTE D'INVESTISSEMENT	recette	802 948,67			
R001	Excédent d'investissement reporté	recette	802 948,67			
			3 183 731,29	-		
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	depense	<b>3 094 467,00</b>			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	depense	322 000,00	27 voix		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	depense	607 971,00	20 voix		7 voix (B. Dupont, M. Fontaine, A. Orlando, B. Boudon, G. datiche, W. Maarouk, M. Froment)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	depense	1 939 267,00	20 voix		7 voix (B. Dupont, M. Fontaine, A. Orlando, B. Boudon, G. datiche, W. Maarouk, M. Froment)
2313	Constructions	depense	1 811 267,00	27 voix		
2318	Autres immobilisations corporelles	depense	128 000,00	27 voix		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	depense	225 229,00	27 voix		
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	depense	<b>3 094 467,00</b>			

## 2. Vote des taux de fiscalités

**MME DAMIAN** : Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité 2024.

Les taux d'imposition pour 2025 proposés sont les suivants :

	Taux communaux 2024 pour mémoire	Taux communaux 2025
Taxe d'Habitation	18,50 %	18,50 %
Taxe sur le foncier bâti	32,48 %	32,48 %
Taxe sur le foncier non-bâti	35,10 %	35,10 %

**M. MONNIER** : pas d'augmentation des taux. Qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

M. CLAUDIN doit partir pour des raisons professionnelles, MME BONGIOVANI prendra son pouvoir.

## 3. Végétalisation des cours d'école - demande de subvention auprès de l'agence de l'eau

**MME DAMIAN** : La ville de Sathonay-Camp pilote un projet de végétalisation de deux cours d'école (grande cour maternelle et petite cour élémentaire) au sein du Groupe scolaire Louis Regard. Ce projet répond à plusieurs enjeux tels que le bien-être des élèves et du personnel, la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la gestion des eaux pluviales.

Une large concertation est menée pour permettre aux enseignants, aux services concernés, aux parents d'élèves ainsi qu'aux élèves de présenter leurs observations autour du projet élaboré par le bureau d'étude. Un plan d'aménagement sera arrêté avant juin 2025 pour permettre les travaux en juillet et août 2025.

Le coût prévisionnel des travaux pour l'année 2025 s'élève à 372 950 € HT pour la grande cour de l'école maternelle et à 77 300 € HT pour la petite cour de l'école élémentaire. Ces

investissements permettront de repenser ces espaces en intégrant des solutions durables adaptées aux enjeux environnementaux et pédagogiques.

Afin de co-financer ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales par la mise en œuvre de techniques alternatives et/ou de désimperméabilisation. Cette aide pourrait s'élever à 110 000 € pour la grande cour et 12 000 € pour la petite cour, contribuant ainsi significativement au financement du projet.

**Vu** l'avis favorable de la commission « Urbanisme - Finances - Grand Projet » en date du 20 mars 2025.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 122 000 euros auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin de pouvoir réaliser les travaux de végétalisation des cours d'école

**M. MONNIER** : avez-vous des remarques ? *néant*  
Qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

<p><b>4. Végétalisation des cours d'école – demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon</b></p>
--

**MME DAMIAN** : Dans le cadre du Projet de territoire du Pacte de cohérence métropolitain, la métropole de Lyon a alloué une enveloppe budgétaire destinée au Plateau Nord, s'élevant à 4.681.997 €.

Au sein de cette répartition, la ville bénéficie d'un financement de 681.997 € destiné à soutenir des projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

À l'origine, cette enveloppe devait être répartie entre deux grands projets structurants pour la ville :

- L'aménagement de l'arboretum
- La requalification de l'avenue Félix Faure

Cependant, lors de la conférence territoriale des maires (CTM) du 5 février 2024, il a été décidé d'abandonner le projet de requalification de l'avenue Félix Faure au profit d'une réorientation des financements vers un projet conforme aux priorités environnementales et au bien-être local.

Ainsi, les fonds initialement prévus pour cette requalification ont été affectés à la mise en place d'un projet de végétalisation de deux cours d'écoles au sein du groupe scolaire Louis Regard.

Cette nouvelle orientation a reçu l'approbation de la CTM, qui a validé cette modification sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'adaptation aux changements climatiques, en favorisant la création d'îlots de fraîcheur, en améliorant le confort des élèves et en renforçant la biodiversité locale.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de l'arboretum a été finalisé pour un budget total de 400 000 €, permettant d'offrir aux Sathonards un espace naturel aménagé et propice à la promenade.

En conséquence, afin de mener à bien le projet de végétalisation des cours d'école, la ville sollicite le soutien de la Métropole de Lyon, par le biais d'un financement à hauteur de 288 000 €. Cette initiative permettra de concrétiser le projet municipal en faveur de la transition écologique et du bien-être des enfants.

**Vu** l'avis favorable de la commission « Urbanisme - Finances - Grand Projet » en date du 20 mars 2025.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 281.997€ auprès de la métropole de Lyon, au titre du Projet de territoire du Pacte de cohérence métropolitain.
- **De soumettre** la présente délibération au visa de Madame la préfète du Rhône.

**M. MONNIER** : avez-vous des remarques ? *néant*

Qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

### **5. Vidéoprotection phase 3 : demande de subvention Région**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la PPI, la commune de Sathonay-Camp souhaite moderniser et poursuivre le déploiement du dispositif de vidéoprotection dans le but de dissuader des actes de malveillances et de dégradations sur la commune.

Afin d'établir son dossier, la commune a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage qui a réalisé une étude de faisabilité avec la police municipale, les élus et les référents suretés de la Gendarmerie Nationale du département. Ce projet sera réalisé en 3 phases de déploiements pour un montant total de 339.259 euros H.T.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention à la Région pour la phase 1 et la phase 2.

Après avoir mis en œuvre la seconde phase de déploiement du dispositif de vidéoprotection, la commune souhaite poursuivre son objectif en déployant la troisième phase du projet. Le projet comprend l'accroissement et le renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection.

Ce dossier fera l'objet d'une demande de subventions auprès des services de la Région.

Dans la mesure où la Région a défini différents axes stratégiques de financement pour le déploiement de la vidéoprotection, la commune a établi un dossier de demande de subvention pour la voie publique de la phase 3 du projet.

**Le budget total pour la phase 3 est de 100 700 euros HT**

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Dépenses : 100 700 euros HT

Recettes : 50 000 euros subvention région  
50 700 euros d'autofinancement

**Vu** l'avis favorable de la commission « Urbanisme - Finances - Grand Projet » en date du 20 mars 2025.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 50 000 euros auprès de la Région afin de pouvoir réaliser les travaux d'extension de la vidéoprotection.
- **De soumettre** la présente délibération au visa de Madame la préfète du Rhône.

**M. MONNIER** : avez-vous des remarques ? *néant*

Qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

## II : RESSOURCES HUMAINES

### 6. Avenant entente intercommunale DPO

**M. MONNIER** : L'entente intercommunale autorisée par délibération du 28 juin 2018 et signée le 12 décembre 2019 fixe le cadre de la mise à disposition par la ville de Rillieux-la-Pape d'un agent occupant la fonction de délégué à la protection des données (DPO) aux membres de l'entente.

Conformément à cette convention, une conférence intercommunale a eu lieu le 9 décembre 2024 pour présenter le bilan de l'exercice 2024.

Il est décidé de limiter le périmètre de l'entente à l'activité de DPO, après une période de transition de deux mois.

La répartition de l'activité et les écarts éventuels avec les prévisions de début d'année seront contrôlés par les directions générales des services, actés lors des conférences annuelles de

l'entente et donneront lieu à la signature de certificats administratifs par l'exécutif des collectivités.

L'avenant présenté spécifie les participations pour l'année 2024 et fixe les objectifs de répartition jusqu'à mai 2026, tels que précisés ci-dessous.

La participation des collectivités pour l'année 2024 est ainsi calculée :

2024	Répartition prévue en jour	% de répartition constatée	Participation au salaire 2024	Participation totale +5%
NEUVILLE SUR SAONE	1,00	20%	16 462 €	17 285 €
SATHONAY-CAMP	1,25	27%	22 224 €	23 335 €
RILLIEUX-LA-PAPE	2,75	53%	43 625 €	45 806 €
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>82 311 €</b>	<b>86 426 €</b>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, interviendra par ailleurs une nouvelle répartition prévisionnelle des temps de travail entre les trois collectivités afin de les ajuster aux besoins de chaque ville, à savoir :

- Rillieux-la-Pape :

60% du temps de travail en janvier et février puis 80 % jusqu'à fin mai 2026

- Sathonay-Camp : J'ai souhaité à ce qu'il conserve 20% du temps de travail en janvier et février puis 10 % jusqu'à fin mai 2026. Afin qu'il puisse travailler sur sa mission de DPO et qu'il ne fasse pas d'informatique, puisque vous le savez, nous avons pris un prestataire qui fait la gérance de l'informatique.

- Neuville –Sur-Saône :

20% du temps de travail en janvier et février puis 10 % jusqu'à fin mai 2026

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'approuver** les participations pour l'année 2024 et les modalités de répartition prévisionnelle des temps de travail jusqu'à fin mai 2026, telles que précisées ci-dessus et reprises dans l'avenant ci-joint,

- **D'autoriser** monsieur le Maire à signer l'avenant joint et toute pièce, acte et document permettant l'exécution de la présente délibération,
- **De dire** que les crédits figurent au budget communal.

**M. MONNIER** : avez-vous des questions ?

**M. DUPONT** : il y a une coquille sur la convention sur le nom du signataire à Neuville qui est malheureusement décédé.

**M. MONNIER** : elle sera bien évidemment modifiée  
Qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

### 7. Tarification du Mini Camp - Eté 2025

**MME BRET** : Comme chaque année, nous mettons en place un mini-camp.

Depuis 2013, le centre de loisirs permet aux enfants de participer à des séjours d'une à quatre nuitées hors du domicile familial.

Ce projet a permis à de nombreux enfants d'accéder à des vacances et de développer leur confiance en eux par la découverte de nouvelles activités. Cet été, le mini-camp aura lieu du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025.

Le séjour aura lieu au Camping 4 étoiles et base de loisirs " la plaine Tonique" situé à proximité du lac de Montrevel-en-Bresse.

Afin de permettre la tenue de ce mini-camp une contribution est demandée aux familles des enfants souhaitant s'inscrire, en fonction de leur revenu.

Quotient inférieur à 1500	235 euros
Quotient supérieur à 1500	305 euros

**Vu** l'avis favorable de la commission vie scolaire, périscolaire, jeunesse et petite enfance en date du 27 mars 2025.

**M. MONNIER** : avez-vous des observations ?

**M. DUPONT** : c'est un dossier avec un net progrès puisqu'il y a une tarification sociale. Mais pourquoi créé-t-on une tarification sociale différente par exemple de celle du centre de loisirs ? pourquoi ne pas prendre les mêmes étages de tarification que sur les autres services ?

**MME BRET** : il y a moins d'enfants et en parallèle nous avons mis en place les bons CAF

**M. DUPONT** : cela complexifie les relations entre la Ville et les usagers car nous connaissons la répartition des revenus des Sathonards, ce qui explique les 4 strates. Je me demande s'il n'y a pas d'exclusion car pour certaines familles, 200€, elles ne peuvent pas les régler.

**MME BRET** : nous ferons un état des lieux des inscrits et ferons un retour.

**M. MONNIER** : passons au vote, qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

### III : COMMERCES

#### 8. Modification de l'ensemble des marchés et création d'un marché le dimanche matin.

**M. ROCHE** : Dans le cadre de l'engagement municipal en faveur du dynamisme économique et commercial de la ville, la commune souhaite créer un nouveau marché le dimanche matin. Cette initiative s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évolution démographique du territoire et l'adaptation des structures économiques aux besoins de la population, notamment confirmée par une étude approfondie réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). En effet, la ville connaît une croissance significative (7 102 habitants selon le dernier recensement de l'INSEE en 2024, contre 4 236 en 2010), marquée par l'arrivée de nouvelles populations actives, souvent absentes en semaine.

Je fais un aparté sur ce commentaire puisque l'essor démographique a été recensé et mis en évidence par la Chambre Régionale des Comptes car nous avons 64,2% de la population communale qui a moins de 45 ans contre 53,9% au niveau national.

Or, l'offre commerciale actuelle, notamment en matière de marchés, ne répond pas pleinement à ces nouvelles habitudes de consommation. Ainsi, le projet vise à :

- Maintenir le marché du mardi, qui reste un rendez-vous essentiel pour les Sathonards. Il est déplacé sur l'esplanade Simone Veil pour maintenir une offre commerciale centralisée. Et je rajoute, pour libérer des places de parking et/ou de stationnement sur la place Castellane.
- Modifier le marché du jeudi, afin de préserver l'activité des forains du dimanche et éviter toute concurrence excessive. Il sera remplacé par un marché de Food trucks (camion-restaurants) uniquement, de 17h à 21h sur l'esplanade Simone Veil.
- Créer un marché supplémentaire le dimanche, ouvert au public de 8h à 13h, pour dynamiser l'économie locale et offrir aux habitants une nouvelle opportunité d'achat,

- Renforcer l'attractivité économique le week-end, en soutenant les commerces locaux qui, en raison des difficultés de recrutement, peinent à ouvrir leurs portes durant ces jours stratégiques.
- Le point quasi essentiel est de créer du lien social car le marché est un lieu de rencontres et notamment pour les nouvelles familles.

Ce marché contribuera à l'animation du village, en attirant des personnes venant des communes voisines et constituera un nouveau service par les Sathonards.

Le marché sera implanté en plein centre du bourg de Sathonay-Camp, sur la place Simone Veil. Il aura lieu de 8h à 13h les dimanches à partir du dimanche 13 avril 2025.

VU l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du syndicat des forains SIMMAL, en date du 18 mars 2025.

**Vu** l'avis favorable de la commission attractivité économique, emploi, sécurité en date du 24 mars 2025

### **Il est proposé au conseil municipal :**

1°) **d'acter** la création d'un marché forain les dimanches matin, ouvert au public de 8h à 13h, en permettant également la tenue d'animations diverses durant ces matinées.

2°) **D'acter** la modification du marché du jeudi, qui sera remplacé par un marché de "foodtrucks" uniquement, de 17h à 21h.

3°) **D'acter** le déplacement du marché du mardi sur l'esplanade Simone Veil.

4°) **Décider** que ledit marché sera géré en régie directe comme le marché des mardis et jeudis

5°) **Décider** que les droits de places obéiront à un mode de calcul unique au mètre linéaire fixé annuellement par décision du maire,

6°) **D'acter** le nouveau règlement des trois marchés ci-après annexés. J'ai ajouté un article car en discutant avec certaines personnes, je me suis rendu compte qu'en créant le marché cela pouvait être perturbé des animations d'associations festives donc je vous propose d'ajouter l'article 33 suivant : création, modification, suppression et déplacement : « les marchés sont créés, supprimés, transférés par délibération du conseil municipal après consultations des organisation professionnelles agréées, toutefois, la Ville de Sathonay-Camp se réserve le droit au lieu et du jour fixé d'apporter toute modification nécessaire pour répondre à des contraintes et des circonstances particulières. La Ville de Sathonay-Camp se

donne le droit de suspendre par arrêté municipal le marché pour la tenue d'évènement sur l'espace public ou tout autre motif spécifique prévu. »

7°) **charger** Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

**M. MONNIER** : merci pour cette présentation. Des questions ?

**M. DUPONT** : c'est un excellent projet puisque les personnes actives n'avaient pas accès à notre marché du mardi. J'ai une question sur l'existence d'une charte de marché propre : c'est-à-dire que chaque forain doit replier ses déchets car nous n'allons pas avoir forcément quelqu'un le dimanche à 13h pour faire la police. Je sais que c'est quelque chose qui avait été rédigé par la Métropole.

**M. ROCHE** : tous les forains qui sont sur le marché laissent leur emplacement net. Même les services de la Métropole le souligne lorsqu'ils passent après le marché du mardi qu'il n'y a rien à reprocher aux forains actuellement mais nous veillerons pour les nouveaux qui viendront qu'ils respectent bien le règlement.

**M. DUPONT** : au cas où les nouveaux ne respectent pas le règlement, il est prévu des sanctions ? autant l'écrire pour anticiper un potentiel problème

**M. ROCHE** : je crois que cela est noté dans l'article 9 sur la propreté des emplacements donc tout est prévu avec sanction possible

**MME GAUDENECHÉ** : je voudrais savoir sur ce marché du dimanche si un agent municipal pourrait être présent comme sur les autres marchés

**M. ROCHE** : tout à fait, il y aura des placiers, ils ont été reçus par le DGS et ceux-ci auront une convention de travail pour être présents lors de l'arrivée des forains et les placer

**M. MONNIER** : c'est une belle animation qui va permettre aussi de booster l'attractivité de notre commune et répondra un véritable besoin. Merci pour l'investissement pour la mise en place de ce marché M. ROCHE et M. FILANCIA également.  
Qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

## IV : ENVIRONNEMENT

### 9. Avis sur le plan de mobilité du Sytral

**MME GAY** : je voudrais vous donner quelques chiffres en préambule que j'ai trouvé sur le Site de la Santé publique France. La pollution est en France la troisième cause de maladies. Il y a

4300 décès en Région AURA liés aux particules fines qui sont liées au chauffage bois, aux transports routiers et aux industries. En France, il y a 40 000 décès par an qui sont dus à cette pollution soit plus de 5 fois une Ville comme Sathonay-Camp qui disparaît.

Le Plan de Mobilité (PDM) des territoires lyonnais, élaboré par SYTRAL Mobilités, vise à remplacer le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de 2017 et à fixer les grandes orientations en matière de mobilité jusqu'en 2040. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire strict et doit être adopté avant 2024, tout en respectant divers plans territoriaux et environnementaux existants (PPA, PLU-H, SCoT, PCAET, etc.).

### *Objectifs et ambitions :*

Le PDM vise à transformer les mobilités sur le territoire en s'appuyant sur **quatre ambitions principales** :

1. **Réduire les nuisances liées aux mobilités**, notamment en diminuant la place de la voiture individuelle.
2. **Développer des solutions de transport accessibles à tous**, y compris en zones rurales et dans les quartiers prioritaires.
3. **Adapter les offres de transport aux rythmes de vie des habitants** pour garantir une mobilité fluide tout au long de la journée.
4. **Décarboner massivement les déplacements**, avec un objectif de **-50 % d'usage de la voiture individuelle d'ici 2040**.

### *Chiffres et cibles principales*

- **Diminution des déplacements en voiture solo de 50 %** en favorisant la marche, le vélo, les transports en commun et le covoiturage.
- **Augmentation de l'usage des mobilités alternatives** :
  - +50 % pour les transports en commun urbains,
  - x2 pour les transports interurbains,
  - x10 pour le vélo.
- **Réduction des émissions de CO2 de 64 % d'ici 2040**, en cohérence avec les objectifs nationaux.
- **Amélioration de la qualité de l'air** avec des normes strictes sur les polluants.
- **Sécurité routière** : réduction de 50 % des accidents graves d'ici 2030 et objectif zéro accident mortel en 2050.

## *Les leviers d'action*

Le PDM repose sur **quatre grands axes d'intervention** :

1. **Réduction des distances parcourues** en agissant sur l'aménagement urbain et en limitant l'étalement urbain.
2. **Développement des offres de transport** pour proposer des alternatives attractives à la voiture individuelle.
3. **Rééquilibrage de l'espace public** en limitant l'usage de la voiture et en renforçant les infrastructures cyclables et piétonnes.
4. **Accompagnement au changement des pratiques de mobilité**, via la sensibilisation et la tarification incitative.

## *Projets clés à horizon 2040*

- **Nouveaux axes de transports en commun** : création de lignes de **bus à haut niveau de service (BHNS)**, tramways et trains périurbains.
- **Développement du vélo** avec l'aménagement des Voies Lyonnaises et l'expansion du réseau de vélos en libre-service.
- **Réaménagement des infrastructures routières** pour encourager le covoiturage et le transport en commun (ex. voies réservées).

Certains aspects restent à préciser, notamment :

- **L'absence de projet de transport structurant lourd** (métro, tram-train) sur certains secteurs.
- **Le manque de précisions sur l'amélioration des lignes de bus** et la desserte de certaines communes.
- **Un besoin d'optimisation des connexions entre différents modes de transport** (raboutement vers les gares, parkings relais, etc.).

Une fois le projet de plan arrêté par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités, il est soumis pour avis notamment aux collectivités territoriales dont les Conseils municipaux des communes comprises dans son périmètre (dont les 58 communes de la Métropole) ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'État concernées. Le projet de plan sera ensuite soumis à enquête publique et éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pour être approuvé par le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités en octobre 2025.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le Plan de Mobilité de SYTRAL Mobilités.

**Vu** l'article L 1214-12-1 du code des transports,  
**Vu** l'ordonnance n° 2021-408 du 8 avril 2021  
**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.1111-8,  
**Vu** la délibération n° 2025-2663 du Conseil de la Métropole du 27 janvier 2025  
**Vu** le dossier fourni par SYTRAL Mobilité,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal est légitimement amené à émettre un avis relatif à ce plan de mobilité, qui concerne pleinement le territoire du plateau Nord ;

**CONSIDERANT** que les communes de la Métropole de Lyon n'ont pas été directement associées aux travaux d'élaboration de ce plan ;

**CONSIDERANT** que les enjeux de mobilité constituent un des grands défis pour organiser le territoire dans une perspective de transition et de résilience ;

Il est primordial de renforcer la desserte des transports en commun de notre ville par des équipements fiables et structurants. C'est pourquoi nous avons demandé de longue date, demande réitérée à de multiples reprises, la création d'un métro pour desservir le plateau nord, fort d'un potentiel de 80 000 voyageurs par jour. Il apparaît plus que jamais nécessaire vu la teneur du projet de Plan Mobilité d'engager dès à présent les études nécessaires à la prolongation du Métro B jusqu'au plateau nord.

### **Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'émettre** un avis favorable sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais ;

- **D'émettre** les réserves suivantes :

- La ville réitère sa demande d'implantation de stations Vélo'v ;
- Elle confirme sa demande de prolongation du Métro B ;
- Elle déplore en effet que le PDM, pourtant prospectif à 2040, écarte tout projet d'extension ou de création dans le cadre du réseau structurant lourd sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, en soulignant qu'un tramway n'atteindra jamais l'efficacité d'un métro (fréquences, automaticité, capacité...).

- **De charger** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent

**M. MONNIER** : avez-vous des remarques ?

**MME FONTAINE** : je vais vous donner l'avis de notre groupe et vous expliquer ce qu'il s'est dit à la Métropole.

Lors du dernier Conseil Municipal, j'avais attiré votre attention sur le fait que le Président de la Métropole avait demandé aux 58 maires du territoire métropolitain, de faire délibérer les conseils municipaux sur le Plan des Mobilités proposé par le SYTRAL à échéance 2040.

Vous avez donc été destinataire monsieur le maire, début décembre, d'un courrier du Président Bruno Bernard, vous invitant à solliciter votre Conseil Municipal dans un délai de 3 mois, soit à échéance début mars.

A défaut, c'est-à-dire sans délibération du Conseil Municipal dans le délai imparti, le Plan de Mobilité est adopté avec avis favorable.

En l'espèce et contrairement à nos communes voisines, votre négligence volontaire ou non sur ce dossier essentiel à la mobilité des sathonards, rend muette la position de notre conseil municipal auprès du président de la Métropole. Par le fait, la décision que vous nous demandez d'adopter ce jour sera sans effet dans le traitement de ce dossier par Sytral-Mobilité.

Même si les décisions au niveau métropolitain sont déjà bien avancées notre groupe profite de ce temps de parole pour inviter les Sathonards à donner leur avis sur cette question de mobilité à l'occasion de l'enquête publique ouverte le 24 mars et se clôturera le 22 mai prochain.

Par ailleurs, en ma qualité de Conseillère Métropolitaine, siégeant au Syndicat Intercommunal chargé de la planification de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL), lors du dernier conseil syndical je suis intervenue sur plusieurs aspects de ce dossier.

#### **Sur la forme :**

J'ai regretté que ce Plan des Mobilités, qui d'ailleurs a été soumis à l'avis du conseil métropolitain en Janvier 2025, n'ait été limité dans son élaboration, qu'à un simple point fait aux maires par JC KHOLHASS- Vice-Président, lors de la Conférence Métropolitaine des Maires en septembre 2024.

#### **Sur le fond :**

- D'abord, compte tenu des évolutions majeures intervenues ces dernières années en termes de déplacement sur notre territoire, il nous est paru fort regrettable que « SYTRAL mobilité » se soit appuyé sur les données d'une enquête Ménages/Déplacements datant de 2015 pour calculer l'évolution des parts modales de déplacements. Il eut été de notre point de vue, beaucoup plus favorable de se référer aux données plus récentes du Plan de Déplacement Urbain de 2022.

Si nous sommes tous ici engagés pour la protection de la santé de nos concitoyens et favorable à un développement durable des moyens de transport collectifs ou individuels publics ou privés (vélos libre-service, le co-voiturage, etc...), nous ne pouvons toutefois pas ignorer que

45 % des habitants et des emplois du territoire, ne sont aujourd'hui desservis par pratiquement aucun réseau structurant de transports collectifs. Il n'en demeure donc pas moins, selon nous, que la voiture reste aujourd'hui encore un moyen de déplacement incontournable pour nombre de nos concitoyens.

Cet aspect nous semble avoir quelque peu échappé au Président du Sytral puisqu'à titre d'anecdote, à l'occasion de sa présentation du présent projet de Plan des Mobilités, le mot « voiture » a été utilisé 363 fois avec des expressions telles que « remplacement de la voiture », « diminuer la dépendance à la voiture ».

Nous pensons que cette forme de pensée doctrinale contribue à contraindre les capacités de déplacement des habitants et notamment ceux de la périphérie même proche de Lyon.

Demandez à un employé de Sathonay de se rendre sur son lieu de travail en transport en commun situé à Vénissieux ou Limonest et vous serez rapidement renseigné sur les incidences d'une telle politique.

Par amplification, la construction de nouvelles infrastructures routières a également été réduite quasiment à néant. La finalisation du « Boulevard Urbain de l'Est » renvoyé à d'énormes études après 2030 en est un exemple emblématique. Nous sommes enclins aujourd'hui à penser qu'il ne se fera pas et nous le regrettons car une telle infrastructure serait de nature à concilier tous les modes de transports entre les communes de l'Est lyonnais.

Nous considérons que la politique actuelle est aussi inégalitaire du fait de la concentration de l'argent public pour construire les autoroutes à vélos principalement utilisées par les habitants des villes-centre de la Métropole dont notre commune ne fait que partiellement partie.

C'est un budget de plus de 280 millions d'euros qui sera investi pour seulement 28 000 usagers attendus en 2030. *(Pour info le vélo = environ 3% des parts modales)*

Nous avons rappelé au Président Bruno BERNARD, que nous portons toujours le projet d'un Grand Plan Métro complètement exclu du Plan de Mobilité qui nous est proposé aujourd'hui, ce qui est une aberration au regard des enjeux démographiques, économiques et environnementaux du territoire lyonnais.

Nous pensons que la mise en place d'une offre de transport performante et attractive constitue un préalable indispensable à la réduction de l'usage individuel de la voiture notamment dans les zones périphériques.

Je ne saurais terminer sans un mot sur la sécurité dans les Transports en communs lyonnais. Réduire massivement l'insécurité dans les transports publics serait selon nous de nature à envoyer un signal fort à nombre de Grand-lyonnais, les incitant à préférer ce type de transport à leur voiture. Notre groupe soutient avec d'autres la création d'une police métropolitaine des transports avec le concours des communes.

Enfin, et pour conclure par un focus sur notre commune, pour compléter les propositions de Monsieur le Maire, la prolongation du Métro B demeure l'axe principal de nos revendications, mais avec un format RER métropolitain de type Grand Paris Express c'est-à-dire avec le soutien financier de l'Etat.

De plus, en attendant le prolongement du Métro B, nous pouvons suggérer à Sytral Mobilité :

- une station du C2 desservant la gare de Sathonay-Rillieux,
- le doublement du parking de la Gare par un aménagement d'un niveau en sous-sol,
- le doublement de toutes les rames du TER Bourg-en Bresse-Lyon la Part-dieu,
- l'amélioration de l'amplitude et des fréquences des bus etc...

En conséquence, comme les 2 autres communes du plateau nord de la Métropole qui ont délibéré dans les temps, notre groupe donnera un avis défavorable au projet qui nous est proposé.

**MME GAY** : en effet, la géographie fait que nous sommes mal desservis en transport en commun et c'est sûr que lorsque j'étais enfant nous étions en sécurité dans les bus, il y avait deux personnes dans le bus : un conducteur et une autre personne pour composer les billets et cela amenait de la sécurité mais pour des contraintes de réduction de personnel cela a changé donc nous en payons un peu les conséquences.

**M. DUPONT** : très bonne intervention car nous sommes allés jusqu'à essayer d'automatiser la ligne B et l'on voit bien la catastrophe de cette automatisation. Pour les jeunes, d'aller à Décines ou Vaise c'est 2h30 de transport en commun par jour et pour les salariés c'est pareil. Donc nous n'avons pas d'autres alternatives à la voiture pour l'instant pour aller en périphérie. Et la Métropole de Lyon est complètement délaissée par l'Etat. Si l'on regarde le coût du grand Paris Express à la charge de l'Etat, avec notamment des projets d'investissement important : construction de 50 gares nouvelles, la Métropole de Lyon est totalement ignorée. Je n'ai même jamais entendu un Député défendre soit des réseaux de métro, ou autres à l'Assemblée.

**M. ROCHE** : je regrette que l'on ne parle pas de la prolongation du métro C qui nous permettrait d'aller en centre-ville en très peu de temps et l'infrastructure ne serait pas très compliquée de prolonger ce métro en parallèle de la voie verte sans la déplacer. Dans ce plan de développement de mobilité, on ne parle nulle part de la tarification. J'ai regardé un peu ce qu'il se passait dans d'autres communes, il y a des villes en France qui ont la gratuité : Châteauroux, Dunkerque, Niort, Montpellier. Mais sans passer à la gratuité, nous pourrions peut-être passer le ticket à 1€, aujourd'hui il coûte 2,10€. Aujourd'hui vous allez à Cordeliers avec trois personnes cela vous revient à 12€ alors qu'en prenant une voiture le parking Cordeliers pendant trois heures vous coûte 3,10€ + 1€ de frais de voiture donc le calcul est simple je prends la voiture. On a affaire à des gens qui marchent sur la tête en ce moment

**M. DUPONT** : il y avait ce projet de prolongement du métro C à un moment donné et le Maire de Caluire s'y était opposé à cause du bruit. Mais d'un point de vue des infrastructures, passer par la Croix Rousse ce n'est pas l'idéal pour aller en centre-ville

**M. ROCHE** : déjà à la Croix Rousse, il ya de nombreuses lignes de transport (A et B), les trams... sur le plan de mobilité il y a trois projets : la prolongation du tramway de Vaulx en Velin à la gare de Vénissieux, le prolongement du bus entre Part Dieu et Parilly, et dernier projet le tramway ouest Lyonnais de confluence à Sainte Foy/Francheville. Mais j'ai regardé Plateau Nord et bien il n'y a rien du tout de prévu.

**M. DUPONT** : en reconduisant le plan National, il n'y a que Paris qui a été doté de fonds (40 milliards pour toutes les gares). Le Métro B sur le plateau Nord c'était moins de 2 milliards et c'est bien dommage de ne pas y aller

**M. ROCHE** : je vais juste ajouter par rapport à l'enquête publique que j'incite tous les Sathonards à aller sur le site pour émettre un avis dématérialisé. Il y a également des permanences et notamment à Rillieux le 14 avril 2025.

**M. DUPONT** : il y a quelques choses à ajouter aussi : c'est le respect des fréquences des bus .Je prends souvent le 9 et il y a en a souvent un sur deux, c'est pareil pour le C2. Ce n'est pas normal qu'il n'y ait pas la ressource adaptée aux usagers et à ce que l'on promet. Ensuite on n'a pas forcément envie d'y retourner car nous sommes transportés comme du bétail, les freinages vous font traverser le bus.

**MME GAUDENECHÉ** : serait-il possible de solliciter auprès des TCL l'affichage et des indicateurs de minutes comme il y a dans d'autres communes

**M. MONNIER** : tout le monde pourra s'exprimer lors de l'enquête publique. La Ville émettra les réserves notées.

**M. DUPONT** : nous ne pouvons pas voter ce point car nous sommes contre le Plan de Mobilité comme Rillieux et Caluire l'ont fait.

**M. PEREZ** : je demanderai au TCL de ne pas faire de contrôle sur le territoire de notre Ville pour un ou deux arrêts, cela ferait un transport gratuit dans la Ville.

**M. DUPONT** : ça serait légaliser la fraude

**M. MONNIER** : bien nous passons au vote :

Qui est pour avec les réserves ? 18

Qui s'abstient ? 2 voix (R. Roche, G. Badache)

Qui est contre ? 7 voix (B. Dupont, M. Fontaine, A. Orlando, B. Boudon, G. Datiche, W. Maarouk, M. Froment)

***Adopté à la majorité***

## V : DIVERS

### 10. Autorisation d'une convention de place de parking pour le cabinet médical

**M. ROCHE** : Par courrier en date du 8 mars 2025, la SCI WIREMBERT et la maison de santé femmes-enfants de Sathonay-Camp ont sollicité la ville pour permettre l'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle au 897 rue de la République. Cette maison médicale accueillera trois médecins, une sage-femme, une sage-femme échographiste, une psychologue, une diététicienne pédiatrique.

Un permis de construire a été déposé le 18 décembre 2024. Le PLU impose la création d'une place de stationnement sur la parcelle affectée à la surface du cabinet médical. Néanmoins, la typologie des locaux ne permet pas la création d'une telle place.

Considérant l'article L 421-3 alinéa 4 du code de l'urbanisme, *«lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire lui-même aux obligations imposées par un document d'urbanisme en matière de réalisation d'aires de stationnement, il peut être tenu quitte de ses obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat, soit l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation, soit l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement en cours de réalisation.»*

Compte tenu de ce qui précède, la loi permet la mise en place d'une convention de concession à long terme, d'une durée minimale de 15 ans. Celle-ci est déterminée selon les formes et exigences légales, contre redevance et après avis du Conseil municipal. Un système de fermeture technique permettra l'accès unique du cabinet à la place de parking réservée. La place de parking est située au 1 avenue de Pérouges, à moins de 300 m du local.

#### **Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'approuver** la convention de concession à long terme ci-après annexée
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les porteurs de projet
- **De charger** Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place de la convention de concession à long terme.

**M. DUPONT** : c'est l'aménagement de locaux existants, une transformation de locaux ?

**M. ROCHE** : ce n'est pas le cas, le centre médical est au 897 rue de la république à coté des locaux de la mini crèche. C'est un local qui existe déjà et qui a été acheté par cette maison médicale centrée sur le soin des femmes et des enfants. Un compromis pour l'achat de ce local a été signé en juillet 2024 et il y aura divers praticiens pour répondre aux besoins de la population. Si tout va bien, ils pourraient ouvrir au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**M. MONNIER** : cette maison médicale qui s'installe avec des praticiens pluridisciplinaires pour la Ville.

**M. DUPONT** : juste par curiosité, il est acheté à qui ce local ?

**M. MONNIER** : un agent immobilier qui l'avait acheté

**M. DUPONT** : nous pensions qu'il nous revenait dans la ZAC

**M. MONNIER** : nous aussi mais ce n'est pas le cas et c'est bien dommage.  
Qui est pour ?

*Vote à l'unanimité*

## 11. Vœu sur la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)

**M. MONNIER** : Le Conseil municipal rappelle son attachement à l'instauration de la ZFE sur le territoire de la Métropole de Lyon. Dans le cadre de l'obligation légale, il s'agit d'engager un véritable tournant dans la politique des déplacements avec plusieurs objectifs dont : agir pour l'amélioration de la qualité de l'air, diminuer l'usage de l'autosolisme, réaménager les espaces publics pour favoriser les usagers et la sécurité de tous.

Aujourd'hui, le conseil municipal constate, comme une grande majorité d'habitants de la Métropole de Lyon que l'application de cette ZFE engendre des dysfonctionnements en matière d'aménagement du territoire, restreint particulièrement la liberté de circulation des ménages les plus modestes et des personnes en difficultés, et freine l'expérience de leur activité professionnelle.

En effet, si la tendance est à une baisse de l'usage de la voiture individuelle, toutes les études montrent qu'elle reste le mode le plus utilisé avec plus de 60 % des déplacements. Et celle-ci est d'autant plus indispensable pour les habitants situés loin des services et des usages (lieu de travail, écoles, offre de santé, commerces...) et pour qui l'offre de transports collectifs est absente ou peu développée. La ZFE doit donc remplir son rôle pour l'amélioration de la qualité de l'air, tout en tenant compte des réalités sociales et territoriales ainsi que les usages indispensables pour chacun.

S'agissant des conséquences sociales de la ZFE, le Conseil regrette que les impacts sur les habitants les plus modestes aient été sous-estimés. Il existe bien des dérogations temporaires pour les petits rouleurs, mais cela ne règle pas les difficultés des salariés modestes qui ont un besoin éminent de leur voiture quand ils n'ont pas la faculté de choisir une alternative crédible de transport collectif. L'achat d'un véhicule compatible avec les obligations légales n'est pas financièrement soutenable avec les seules aides financières de l'État et de la Métropole.

Par ailleurs, le conseil constate que les habitants de la commune n'ont pas eu les informations nécessaires pour appréhender cette nouvelle réglementation. Que la communication sur les aides existantes et les moyens alloués à ces dernières pour le changement de véhicule n'a pas

permis d'accompagner suffisamment les usagers concernés par la réglementation. En témoigne le bilan très faible des aides de la Métropole de 512 particuliers seulement.

Aussi, le Conseil municipal demande à la Métropole de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- **De demander** à l'État d'étudier la faisabilité juridique d'un moratoire sur l'application de l'interdiction du Crit'Air 3.
- **De renoncer**, pour l'heure, à appliquer l'interdiction de la Zone à Faible Émission aux véhicules Crit'Air 2 sur le territoire de la Métropole de Lyon.
- **De créer** des régimes d'exception permanents pour les agents en charge de la sécurité publique et civile, les forces de l'ordre et les professionnels de santé.
- **Définir** des modalités modulées d'application de la ZFE : levée de la mesure pendant les week-ends et jours fériés ainsi que les heures de nuit, afin de laisser libre les activités commerciales, culturelles et sportives.

Des remarques ?

**MME FONTAINE** : je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté de présenter ce vœu. Il a été voté à la Métropole par contre il a été rejeté par la majorité. Il a été demandé à l'Assemblée Nationale de stopper la ZFE, nous sommes d'accord pour maintenir la ZFE mais l'étaler dans le temps. Par contre une petite question dans le texte que vous nous proposez, vous sollicitez seulement la Métropole pour les mesures d'allègement alors que d'autres Maires sollicitent le gouvernement par le biais d'un projet de loi en posant des amendements (notamment ceux que vous avez cités) plus une que je ne retrouve pas sur la reconversion des véhicules

**M. MONNIER** : nous pourrions la rajouter bien évidemment si besoin pour être cohérent.

Qui est contre ? 1 voix (F. Gay)

Qui est pour ? 26 voix

*Vote à l'unanimité*

## 12. Convention entre la Commune de Sathonay-Camp et l'association Fait d'Herbe et d'Eau Fraiche

**MME GAY** : La ville de Sathonay-Camp s'engage dans une démarche de développement durable en collaboration étroite avec les acteurs de son territoire et en impliquant activement ses citoyens.

En partenariat avec l'association **Fait d'Herbe et d'Eau Fraiche**, la municipalité souhaite promouvoir les échanges et les rencontres autour d'un projet de **jardin collectif**.

Un jardin collectif, c'est :

- **Un espace écologique** : dédié à des pratiques respectueuses de l'environnement, il contribue à préserver la biodiversité en milieu urbain et à diffuser les connaissances sur la nature.
- **Un lieu de vie convivial** : ouvert sur le quartier, il favorise les rencontres intergénérationnelles et interculturelles.
- **Un catalyseur de synergies locales** : valorisant les ressources du territoire, il tisse des liens avec d'autres structures communales.

La participation des habitants sera encouragée à travers des événements culturels mettant en avant la présence végétale dans la ville tout en consolidant les liens sociaux.

La convention jointe à la présente délibération précise les modalités de mise à disposition par la commune d'une parcelle de terrain louée et clôturée qui occupe une surface de 3000 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée N°AC14.

**Vu** l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et déplacements en date du 27 mars 2025.

- **Autoriser** monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Fait d'herbe et d'eau fraîche
- **Soumettre** la présente délibération au visa de Madame la Préfète du Rhône.

Je voudrais rendre hommage à notre Adjointe défunte sans qui ce projet tant attendu n'aurait jamais pu voir le jour. Je tenais à remercier également MME DAMIAN qui m'a permis de redémarrer la convention et M. le DGS, les membres de ma commission pour leur participation et je salue la participation active de MME GAUDENECHÉ, les conseils avisés de M. DUPONT qui a assuré la relecture ainsi que la réactivité de MME FRICHET qui a proposé et rédigé la convention.

**MME GAUDENECHÉ** : il manque néanmoins une annexe qui est l'inventaire

**M. DUPONT** : je l'indiquais à la commission, il faut être prudent sur le nombre de choses que l'on met dans la convention pour pouvoir la modifier si besoin

**M. MONNIER** : tout à fait, on passe au vote, qui est pour ?

***Vote à l'unanimité***

Je vous remercie pour ce conseil municipal et rappelle le respect de « tout à chacun », anciens et jeunes et je vous souhaite une belle soirée.

**MME BOUDON** : je vous rappelle l'exposition de Sath'na dès demain.